

# DOSSIER

# D'INSCRIPTION

SCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Un dossier par enfant

2024/2025

TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION  
EST A DÉPOSER EN MAIRIE DE VAUGNERAY

## DOCUMENTS A JOINDRE

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète
- En cas de séparation : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire.
- Justificatif de domicile récent : quittance de loyer, facture d'électricité... (de moins de 3 mois)
- Certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé)
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant ou certificat médical attestant que celui-ci est à jour de ses obligations vaccinales.

## INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Vous devez compléter ce dossier et le déposer  
aux horaires d'ouverture de la mairie :

1 Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

- du lundi au vendredi de 8h30 - 12h / 14h - 18h00
- Le samedi de 8h30 à 12h00

Ou le retourner dûment rempli par courrier à cette adresse :

Commune de Vaugneray  
Dossier Unique Famille  
1 Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Les inscriptions périscolaires et de restauration scolaire  
se feront via le portail famille.



# FICHE DU FOYER

## RESPONSABLES DE L'ENFANT

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE,  
MERCİ DE PRÉVENIR IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE

		<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère
Nom d'usage			
Nom de naissance			
Prénom			
Adresse	N°		
	Rue		
	Ville et CP		
Téléphone fixe ou portable			
Courriel			
Profession			
Nom de l'employeur			
Tél professionnel			
Autorité parentale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations <i>Si l'enfant vit chez un tuteur, précisez les coordonnées du tuteur.</i>			
Signatures			

## AUTRE(S) CONTACT(S) AUTORISÉ(S)

à venir chercher l'enfant  
et être prévenu en cas d'urgence

	CONTACT 1	CONTACT 2	CONTACT 3
Nom d'usage			
Prénom			
Tél. fixe			
Tél. portable			

# RENSEIGNEMENT ENFANT

1 fiche par enfant (à retourner complétée avant le 30 juin)

## IDENTITÉ DE L'ENFANT

Nom : .....

Prénom (s) : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  M

F

Lieu de naissance : .....

Dpt/Pays : .....

## VIE SCOLAIRE

Mon enfant est déjà scolarisé :  Oui  Non

Classe : .....

Nom de l'école : .....

Ville : .....



## SORTIE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - TEMPS PÉRISCOLAIRE

J'autorise mon enfant (nom, prénom)

.....  
Scolarisé.e à l'école publique de : .....

à quitter l'école par ses propres moyens aux horaires et jours suivants :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30
<input type="checkbox"/> 15h30	<input type="checkbox"/> 15h30	<input type="checkbox"/> 13h-13h30	<input type="checkbox"/> 15h30	<input type="checkbox"/> 15h30
<input type="checkbox"/> 16h30	<input type="checkbox"/> 16h30		<input type="checkbox"/> 16h30	<input type="checkbox"/> 16h30

## VIE PÉRISCOLAIRE



La présente fiche ne vaut pas réservation pour l'accueil à la garderie et au restaurant scolaire  
**Les réservations se font sur l'Espace Famille.**

	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI	VEND.	A COMPTER DU
Périscolaire du matin	<input type="checkbox"/>					
Restauration scolaire Régime alimentaire <input type="checkbox"/> non concerné <input type="checkbox"/> sans porc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Périscolaire du mercredi 13h00	<input type="checkbox"/>					
Périscolaire du mercredi 13h30*	<input type="checkbox"/>					
Périscolaire du soir 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Périscolaire du soir 18h30*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pensez-vous utiliser le transport pour le centre de loisirs Ebulisphère le mercredi ?  Oui  Non

\* Uniquement pour les écoles du Centre (Brins d'herbe et Val noir)

## VIE TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (15H20-16H20)

### ÉCOLE DE ST LAURENT DE VAUX

Oui  Non

	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### ÉCOLE DU CENTRE : MATERNELLE BRINS D'HERBE

Oui  Non

	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### ÉCOLE DU CENTRE : ÉLÉMENTAIRE DU VAL NOIR

Oui  Non

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Pour toutes formes d'allergies, situation de handicap ou problématique médicale nécessitant un accueil spécifique de l'enfant, sur présentation de certificat médical, la mise en place d'un PAI est obligatoire. Contacter la directrice de l'école.

**L'établissement du PAI nécessite un délai.**  
**En l'attente de l'établissement de ce document, vous devez transmettre les documents/ordonnances dès l'inscription.**



Prénom de l'enfant : .....

Médecin traitant : .....

Téléphone : .....

Allergie(s) alimentaire(s) :  Non  Oui, précisez : .....

Allergie(s) médicamenteuse(s) :  Non  Oui, précisez : .....

Allergie(s) autre(s) :  Non  Oui, précisez : .....

Contre-indication médicale :  Non  Oui, précisez : .....

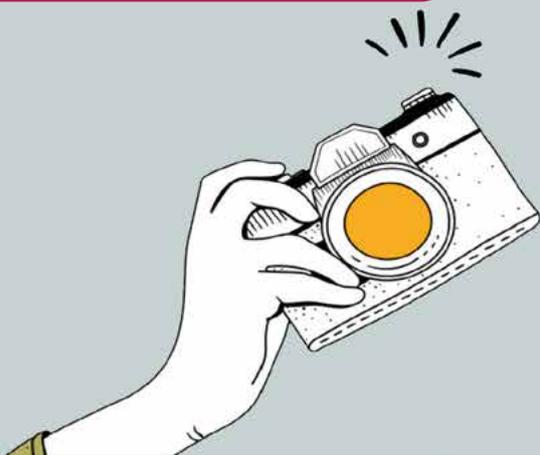
Observations : .....

J'autorise les personnels à faire donner à mon enfant, en cas d'urgence, tous les soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale et à le transporter dans un véhicule de secours, jusqu'au Centre Hospitalier.

Vu le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018, l'obligation vaccinale est passée de trois à onze vaccins. L'admission du mineur à l'école est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document mentionné à l'article D. 3111-6 attestant du respect de l'obligation prévue à l'article L. 3111-2.

**En l'absence des vaccinations à jour,  
l'inscription de votre enfant à l'école publique sera une INSCRIPTION PROVISOIRE**

## DROIT À L'IMAGE



J'autorise

Je n'autorise pas

La commune de Vaugneray à prendre mon enfant en photo et à publier ces photos sur le magazine de la commune, le site internet et sur des outils de communication en lien avec l'éducation, pour l'année scolaire 2024-2025.

## AUTORISATION FOYER

- J'accepte de recevoir des informations par courriel de la commune de Vaugneray et/ ou du restaurant scolaire

\* Les informations personnelles recueillies ont pour finalité l'inscription de votre enfant à l'école, à la restauration scolaire et aux activités périscolaires.

Les données sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant.

Les responsables du traitement sont la commune de Vaugneray et les établissements scolaires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement.

Vous pouvez obtenir des informations en adressant un courrier à la Commune de Vaugneray :  
1 Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY.

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [mairie@vaugneray.com](mailto:mairie@vaugneray.com) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))



## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

*(à remplir et à signer - obligatoire)*

Je soussigné(e).....  
certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription.  
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

Date :

Signature mère :  
Obligatoire

Signature père :  
Obligatoire



# EXTRAIT DU RÈGLEMENT

## ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

### TEMPS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

*L'intégralité des deux règlements est consultable à l'adresse [www.vaugneray.com](http://www.vaugneray.com)*

#### 1/ ORGANISATION GÉNÉRALE

##### • ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

- Ecoles du centre  
Brins d'herbe et Val noir : de 7h20 à 8h20
- Saint Laurent de Vaux : de 7h45 à 8h20

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont remis à l'animateur présent au sein de l'école et non laissés au portail de l'école.



##### • ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE : de 11h20 à 13h20

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La restauration scolaire n'est accessible que si votre enfant a été accueilli par l'enseignant le matin. La réservation ou l'annulation des repas s'effectue au plus tard 7 jours avant la restauration via le portail famille.

##### • ACCUEIL DU MERCREDI :

- Ecoles du centre Brins d'herbe et Val noir : de 11h20 à 13h00 ou 13h30
- Saint Laurent de Vaux : 11h20 à 13h00

**Pas de restauration scolaire, prévoir un repas froid tiré du sac.**

##### • ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR :

- Ecoles du centre Brins d'herbe et Val noir : de 16h20 à 18h00 ou 18h30
- Saint Laurent de Vaux : de 16h20 à 18h00

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil du soir est accessible seulement si l'enfant a été accueilli par l'enseignant l'après-midi.

**ATTENTION : toute réservation à la garderie sans annulation préalable en cas d'absence, vous sera facturée.**

#### 2/ CONDITIONS D'ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE

La fréquentation du restaurant scolaire est possible **à compter des 3 ans révolus** de l'enfant.

Une dérogation exceptionnelle est possible sur demande auprès de l'adjointe aux affaires scolaires.



#### 3/ EXCLUSION

Tout manquement au respect des règlements pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des temps périscolaires ou de restauration.

#### 6/ FONCTIONNEMENT DES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (TAP) \*

Les activités éducatives sont gratuites. **L'inscription vaut engagement à participer aux activités pendant tout le trimestre** pour les classes élémentaires. Toute personne ayant fait un choix qui n'aurait pu être satisfait lors du premier trimestre et qui reste similaire à celui-ci lors de l'inscription du deuxième trimestre sera choisi en priorité.

**Les changements d'activité ne seront étudiés qu'avec un mot des parents et suivant l'effectif dans l'activité demandée. Aucun enfant ne pourra être récupéré ou ramené pendant l'heure d'activité du fait de la dispersion des lieux.**

Il appartient aux parents ou représentant légal de prévenir de tout changement concernant l'enfant, par écrit à : La mairie - service des affaires scolaires - 1 place de la mairie 69670 Vaugneray.

Toute contre-indication physique doit être signalée. Si un enfant doit s'absenter ponctuellement, il appartient aux parents de prévenir **Camille MONTARON au 06.76.49.01.78**

\* sous réserve du maintien du PEDT et des votes du conseil d'école de février et du conseil municipal.

# TARIFS ANNÉE 2024-2025



## 4/ TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

<b>Restaurant scolaire*</b>	Enfant si respect du délai de prévenance de 7 jours	4,20 €
	Personnel scolaire si respect du délai prévenance de 7 jours	5,40 €
	Dernière minute	6,00 €
	Forfait pour un repas non pris	2,50 €

- Pour les absences imprévisibles (maladie) :

Prévenir par courriel dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence : [mairie@vaugneray.com](mailto:mairie@vaugneray.com)

Fournir un certificat médical au nom de l'enfant jusqu'au 2 du mois suivant :

- Par courriel via le portail famille ou à [mairie@vaugneray.com](mailto:mairie@vaugneray.com)
- Par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

- Pour les absences prévisibles : signaler celle-ci au plus tard 7 jours avant le début de l'absence.

• **Le tarif dernière minute sera appliqué en cas de non respect des délais de réservation.**

## 5/ TARIFS DE LA GARDERIE \*

### Tickets à l'unité

<b>Vaugneray Centre</b>	Accueil du matin (à partir de 7h20)	2,01 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h	3,00 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h30	4,08 €
	Accueil du soir 16h30-18h	3,00 €
	Accueil du soir 16h30-18h30	4,08 €
<b>Saint-Laurent-de-Vaux</b>	Accueil du matin (à partir de 7h45)	1,16 €
	Accueil du mercredi 11h30-13h	3,00 €
	Accueil du soir 16h30-18h	3,00 €

- Pour les absences : Les annulations se feront via le portail famille la veille pour l'accueil du matin et le jour même avant 10 heures pour l'accueil du soir et du mercredi midi.

\* Tarifs actualisés en cours d'année

## NUMEROS UTILES

▸ **École de St-Laurent-de-Vaux**  
04 78 45 95 50

▸ **Écoles du centre**  
**Maternelle Brins d'herbe**  
**Élémentaire Val noir**  
04 78 45 81 53

▸ **Périscolaire**  
06 76 49 01 78

▸ **Mairie de Vaugneray**  
04 78 45 80 48  
[mairie@vaugneray.com](mailto:mairie@vaugneray.com)



Dossier téléchargeable : [www.vaugneray.com](http://www.vaugneray.com)